



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre 2025

**Délibération n°2025-54 – Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration générale de l'église de Vauhallan**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 13 décembre 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	11	14
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Dominique DUMAS donne pouvoir à Mme SHATER		
Absents :	Fabrice NOURY, Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Vincent PAIN		

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres de Vauhallan en date du 15/12/2025, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration générale de l'église Saint Rigomer et Sainte Ténestine de Vauhallan au groupement momentané d'entreprises conduit par la SARL d'architecture 2BDM, pour un montant global de 181 608,41 € HT / 217 930,09 € TTC ;

Ce dernier est le groupement momentané d'entreprises conduit par la SARL d'architecture 2BDM et composé comme suit :

<b>2BDM</b> <b>Architecte mandataire</b> 60-62 rue d'Hauteville 75010 Paris 01 42 10 76 10 <a href="mailto:contact@2bdm.fr">contact@2bdm.fr</a>	<b>Equilibre Structures</b> <b>BET structures</b> 10 rue Saint Nicolas 75012 Paris 01 47 42 04 87 <a href="mailto:contact@equilibre-structures.fr">contact@equilibre-structures.fr</a>	<b>Atelier Arcoa</b> <b>Restaurateur de décors peints</b> 29 rue Victor Hugo 92800 Puteaux 01 55 25 28 80 <a href="mailto:atelier.arcoa@atelier-arcoa.com">atelier.arcoa@atelier-arcoa.com</a>	<b>GT2i</b> <b>BET fluides</b> 26 rue des Châtaigniers 45240 Marcilly en Villette 02 38 76 48 48 <a href="mailto:be.gt2i@wanadoo.fr">be.gt2i@wanadoo.fr</a>
--	---	---	--

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20251218-2025\_54-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Article 1 : autorise M. le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre suscité ;

Article 2 : dit que la signature du marché ne pourra intervenir qu'après la notification aux candidats évincés de la procédure du rejet de leurs offres et le respect du délai prévu à l'article R 2182-1 du code de la commande publique ;

Article 3 : charge M. le maire de pourvoir à toutes les diligences nécessaires au respect de la réglementation relative à la commande publique dans le cadre de la clôture de la procédure ;

Article 4 : M. le maire de l'exécution de la présente délibération.



Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhallan